



Validité permanente
Entrée en vigueur le 1 ^{er} septembre 2019
Modifié le 30 juin 2019
Adoption : CA du 1 ^{er} septembre 2019
3 pages

TROPHÉE DÉPARTEMENTAL JEUNES (TDJ) REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 – Etendue du règlement

Ce règlement a pour but de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription au Trophée Départemental Jeunes (TDJ).

L'inscription au TDJ entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 2 – Critères de participation

Sont admis à participer au TDJ les joueurs landais et les joueurs des clubs hors Landes ayant signé une convention avec le CoBalandes. Ces joueurs doivent être régulièrement licenciés à la FFBad pour la saison en cours et ne faire l'objet d'aucune suspension à la date de la compétition.

Article 3 – Catégories

Le TDJ est ouvert aux catégories minibad à junior, avec la création d'une poule Élite regroupant les meilleurs minimes, cadets et juniors du département. Pour accéder à la poule Élite le classement minimum devra être D7.

Un joueur peut s'inscrire dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne. Les points acquis pour le classement général seront comptabilisés pour la catégorie choisie.

Article 4 – Tableaux

Les tableaux proposés sur toutes les journées seront le Simple Homme et le Simple Dame pour toutes les catégories.

Les têtes de série seront déterminées par le CPPH à la date du tirage au sort, de même que le placement des autres joueurs dans les poules.

Les tableaux se dérouleront en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants. Les phases finales se dérouleront en élimination directe. Les tableaux seront constitués, dans la mesure du possible, par niveau de jeu.

Le nombre de joueurs d'un même club pourra aussi être limité dans certains tableaux si la Commission Compétition ou le JA le jugent nécessaire.

Un tableau pourra être modifié si aucun des matchs n'est commencé, uniquement par le JA ou la Commission Compétitions, dans la mesure où le nombre de matchs / jour / joueur reste identique aux quotas déterminés

Article 5 – Déroulement de la compétition

Le TDJ comporte 6 journées, détaillées sur le calendrier départemental. Elles se dérouleront dans un endroit différent du département. Il est préconisé aux clubs landais ayant un ou plusieurs gymnases adaptés à la pratique du badminton en compétition et dont la capacité d'accueil est suffisante pour recevoir une journée. Si cela s'avère nécessaire, une même journée pourra être disputée dans deux

COMITÉ DE BADMINTON DES LANDES – siège : 130 chemin du Tit – 40465 GOUSSE

Président : Victorien CHAUCHOY – ☎ 06.45.59.03.96 – vichauchoy@gmail.com

Trésorière : Isabelle CHAUCHOY – ☎ 06.82.42.55.08 – isachauchoy@gmail.com

Commission Compétitions : Laurence MARANGE – ☎ 06.84.79.93.39 – competitions.cobalandes@gmail.com

Site : <http://www.cobalandes40.fr>

gymnases. Un club ne pourra recevoir qu'une seule journée par saison, sauf dérogation accordée par le CoBaLandes. Les clubs ne faisant pas l'effort de recevoir une journée pourront être sanctionnés par le CoBaLandes sous diverses formes.

Le mode de compétition sera : matchs de poule et élimination directe, via le logiciel BadPlus.

Article 6 – Estimation du nombre de match

Le nombre de matchs est estimé suivant le barème de la Commission nationale d'arbitrage et pour une durée moyenne de 28 à 30 minutes.

4 terrains	de 65 à 75 matchs
5 terrains	de 85 à 95 matchs
6 terrains	de 100 à 110 matchs
7 terrains	de 115 à 125 matchs
8 terrains	de 130 à 140 matchs
9 terrains	de 145 à 155 matchs.

Article 7 – Règles

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBad et sont complétées par ce règlement particulier.

Une tenue correcte dans le respect du règlement fédéral est exigée.

Les matchs se dérouleront suivant la répartition des sets et des points en vigueur au moment de la compétition.

Points particuliers :

- à l'engagement si le volant touche le plafond ou les structures attenantes, il sera remis une fois
- au cours de l'échange, il sera compté faute.

Pour les poussins, la longueur du terrain sera limité aux lignes arrières de service de double et la hauteur du filet sera ramenée au centre à 1,375m et à 1,400m au niveau des poteaux.

Article 8 – Arbitrage

Chaque journée est placée sous l'autorité d'un JA. Ses décisions seront sans appel. Les matchs jusqu'aux ½ finales seront en auto arbitrage pour toutes les catégories, sauf pour les poussins pour lesquels tous les matchs seront arbitrés par des arbitres actifs ou des bénévoles licenciés ayant connaissance des règles d'arbitrage.

Article 9 – Volants

Ils sont à la charge des joueurs. Pour chaque match la fourniture doit être équitable entre chacun.

Tout joueur se présentant sur un terrain non muni de volants pourra être sanctionné. Un joueur classé P11 et + jouant contre un joueur classé inférieur aura le choix des volants, mais les volants plumes seront à sa charge.

Les joueurs Non Compétiteurs et P12 utiliseront les volants plastiques homologués par la FFBad.

Toutefois, s'il y a accord entre eux, ils peuvent jouer en volant plume, à la charge du demandeur. Les joueurs P11 et + utiliseront les volants plumes homologués FFBad.

En cas de désaccord, les volants officiels du tournoi sont les MAVIS 370 et SPEED COPPER, en vente dans la salle.

Article 10 – Attribution des points

Tous les tableaux du TDJ génèrent des points pour un classement final annuel suivant le barème ci-dessous. Les résultats en poule ne sont pas pris en compte.

Poule de 4 joueurs	⅓ finale	¼ finale	½ finale	Finaliste	Vainqueur
	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points

En cas d'égalité, seront pris en compte pour départager les joueurs :

- le nombre de journées jouées par un joueur.

COMITÉ DE BADMINTON DES LANDES – siège : 130 chemin du Tit – 40465 GOUSSE

Président : Victorien CHAUCHOY – ☎ 06.45.59.03.96 – vichauchoy@gmail.com

Trésorière : Isabelle CHAUCHOY – ☎ 06.82.42.55.08 – isachauchoy@gmail.com

Commission Compétitions : Laurence MARANGE – ☎ 06.84.79.93.39 – competitions.cobalandes@gmail.com

Site : <http://www.cobalandes40.fr>

Article 11 – Récompenses

Pour chaque journée, une récompense d'un montant fixé par le CA sera remis aux vainqueurs et finalistes. À la fin de la saison, lors de l'Assemblée Générale, une récompense d'un montant fixé par le CA sera attribuée aux 2 meilleurs joueurs de chaque catégorie.

Article 12 – Organisation des journées, inscriptions et règlements

L'envoi des invitations et des bulletins d'inscriptions, l'envoi des convocations, l'ouverture des inscriptions sur Badiste et la constitution des tableaux sont à la charge de la Commission Compétition du CoBaLandes.

Le montant des inscriptions est fixé à 7€.

L'invitation et le bulletin d'inscription seront adressés aux clubs 30 jours avant la compétition.

La date limite de réception des inscriptions est fixée à 8 jours avant la compétition, 20h dernier délai, par mail à competitions.cobalandes@gmail.com

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée (date et heure). Les retardataires ne seront pas pris en compte et il n'y aura aucune dérogation possible.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou SMS.

Les droits d'inscription sont à régler **UNIQUEMENT PAR CHÈQUE DE CLUB** à l'ordre du CoBaLandes, **AU PLUS TARD LE JOUR DE LA COMPÉTITION**. Tout non-paiement à cette date entraînera l'exclusion du club concerné pour la journée suivante.

Le club receveur et le CoBalandes déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

En cas de WO non justifié d'un joueur après la date de constitution des tableaux ou d'un désistement volontaire, les droits d'inscription restent acquis au CoBaLandes. Tout joueur engagé qui ne se présente pas à une journée sera déclaré WO. Il devra le cas échéant, adresser un justificatif de son absence à la Ligue Nouvelle Aquitaine sous 5 jours (LNAQ, 2 avenue de l'université, 33400 Talence). À défaut, il se verra appliquer les sanctions prévues par le règlement FFbad :

- interdiction de compétition pendant 2 mois pour une première infraction.
- interdiction portée à 6 mois en cas de récidive. Un joueur ne pourra se réinscrire à une compétition qu'après expiration du délai de carence.

Article 13 – Le club receveur

Il met à disposition un gymnase, une sonorisation, un tableau d'affichage, une table de marque avec ordinateur et imprimante ainsi que des personnes compétentes pour l'utilisation du logiciel Badplus, ainsi qu'une buvette (recettes au profit du club receveur) aux tarifs préconisés par le CoBaLandes.

Il aura à sa charge la restauration du JA et des personnes de la table de marque si elles sont extérieures au club receveur.

Il doit assurer la présence de bénévoles suivant le cahier des charges.

Selon le bilan de la contractualisation mise en place sur la nouvelle saison, la réception de compétitions départementales entrant dans celle-ci, les dotations du CoBaLandes pour le club receveur seront versées en fin d'année sportive, après l'Assemblée Générale du CoBaLandes.

COMITÉ DE BADMINTON DES LANDES – siège : 130 chemin du Tit – 40465 GOUSSE

Président : Victorien CHAUCHOY – ☎ 06.45.59.03.96 – vichauchoy@gmail.com

Trésorière : Isabelle CHAUCHOY – ☎ 06.82.42.55.08 – isachauchoy@gmail.com

Commission Compétitions : Laurence MARANGE – ☎ 06.84.79.93.39 – competitions.cobalandes@gmail.com

Site : <http://www.cobalandes40.fr>